

Lettre au candidat tête de liste

Objet : Question capitale : Le Référendum d'Initiative Citoyenne est-il dans votre programme ?

Bonjour,

Le RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) est un outil démocratique mis à disposition des électeurs leur garantissant - s'ils l'estiment nécessaire - de pouvoir décider de ce qui les regarde. La présence du RIC dans un programme témoigne de la volonté des candidats d'être réellement à l'écoute des citoyens et de gérer démocratiquement leur commune.

La défiance des Français vis-à-vis des élus est telle (60% ont refusé de choisir un député) que la garantie de pouvoir reprendre la parole pourrait être déterminante pour de nombreux électeurs. Rappelons que 83% des Français sont favorables au RIC (*sondages IFOP.Focus n°154. avril 2017*).

Le CLIC (Comité de Liaison pour l'Initiative Citoyenne) propose aux listes des municipales 2020 trois options pour démontrer leur volonté de donner la parole aux citoyens :

Option 1 : appliquer démocratiquement la loi

L'[article L1112-16](#) du Code général des collectivités territoriales permet à un cinquième des électeurs de demander à ce que soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal l'organisation d'une consultation sur toute affaire de sa compétence. Ces demandes ne sont pas possibles les deux premières années du mandat, ni la dernière, et un électeur ne peut signer qu'une seule demande par an. La proposition consiste simplement à signer un engagement à "appliquer démocratiquement" la loi : organiser systématiquement les consultations demandées par un cinquième des électeurs et en suivre le résultat. (L'engagement est disponible en pièce-jointe.)

Option 2 : signer un des engagements du CLIC

Le CLIC a rédigé deux versions d'engagement public pour un RIC communal et vous propose de signer une des deux. La première permet à 10% des inscrits de pouvoir lancer une consultation sur toute affaire de compétence municipale. La seconde, plus élaborée, permet à 1% des inscrits de consulter un échantillon tiré au sort afin de déterminer la pertinence de l'organisation d'un référendum. Cette seconde version présente notamment l'avantage de permettre à tous les groupes municipaux d'informer contradictoirement l'échantillon et de se faire une meilleure idée du soutien des citoyens. (Les engagements et la méthode pour déterminer la taille de l'échantillon à tirer au sort sont disponibles en pièces-jointes.)

Option 3 : signer un engagement élaboré par la liste

Si la liste souhaite élaborer ses propres modalités de RIC communal, le CLIC lui propose, si elle le souhaite, de l'aider à rédiger son engagement, et d'étudier en détail ces modalités afin d'informer les électeurs de leur pertinence. (Il suffit pour cela de nous écrire à clicricorg@gmail.com.)

Les engagements proposés ont en commun le fait que pour être pris en compte le résultat du référendum ou de la consultation doit dépasser le pourcentage des inscrits obtenu par la liste majoritaire et d'être prévus pour pouvoir être tenus dans le respect des lois en vigueur sans risquer de sanction du juge administratif. Ils sont basés sur la loi du 13 août 2004, en application de l'[Article 72 alinéa 3 de la Constitution](#) et des articles [L1112-16](#), [LO1112-1](#), [LO1112-2](#) et [LO1112-7](#) du Code général des collectivités territoriales. ([En savoir plus](#))

Le RIC communal n'est pas un point du programme parmi d'autres, c'est une conception de la gestion démocratique d'une commune, il ne peut pas se négocier entre les deux tours. **Toutes nos propositions**

comportent donc un engagement à ne fusionner qu'avec des listes qui acceptent de prendre un même engagement en faveur d'un RIC communal.

Dans un premier temps nous demandons au candidat tête de liste de nous retourner au plus vite un engagement, signé et scanné.

Puis de compléter le documents avec les signataires manquants dès que la liste sera définitive.

Vous êtes déjà en campagne électorale pour les municipales 2020. Nous souhaitons nous aussi informer au plus vite les électeurs et les médias locaux de la conception de la démocratie locale de votre liste.

Vous trouverez en pièces jointes les engagements que nous vous proposons ainsi qu'un tableur permettant de déterminer la taille de l'échantillon en fonction du nombre des inscrits (*voir Note*).

En espérant une réponse rapide, salutations citoyennes.

Le CLIC

clic-ric.org

06.23.96.08.15

clicricorg@gmail.com

Note

Exemples d'échantillons :

pour 500.000 inscrits = la taille d'échantillon recommandée est de **753** personnes

pour 100.000 inscrits = la taille d'échantillon recommandée est de **509** personnes

pour 50.000 inscrits = la taille d'échantillon recommandée est de **422** personnes

pour 10.000 inscrits = la taille d'échantillon recommandée est de **260** personnes

pour 5.000 inscrits = la taille d'échantillon recommandée est de **206** personnes

pour 1.000 inscrits = la taille d'échantillon recommandée est de **110** personnes

pour 500 inscrits = la taille d'échantillon recommandée est de **80** personnes

Le tableau en pièce jointe vous permet de calculer précisément la taille de l'échantillon recommandée pour votre commune en indiquant simplement le nombre d'inscrits dans la case jaune de la première colonne, la taille d'échantillon recommandée s'affiche alors sur la même ligne dans la deuxième colonne. La formule mathématique choisie permet d'obtenir une progressivité raisonnable de la taille de l'échantillon adaptée à la taille de la commune. Les colonnes suivantes indiquent la fiabilité du résultat de la consultation de l'échantillon en fonction de la proportion de soutien réel parmi l'ensemble du corps électoral de la localité.